

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2021

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2021

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 23

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Véronique MAFFREY, Michel MANDRET, Jocelyne GROLLIER, Jean-Luc PINGUET, Ludmila HEURION, Mickaël MICHON, Marie-Laure BOSSARD, Laëtitia GOARDET, Sonia TEILLET, Nicole MARANDEL, Anna SCHEENAERTS, Jean-Michel GAZEAU, Jérôme DA SILVA, Jean-Luc HOTTOT, Aurélie RUNIGO

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Christophe PEIGNEY (Pouvoir donné à Véronique MAFFREY), Didier FERRE (Pouvoir donné à Jean-Luc PINGUET), Carole GUERMEUR (Pouvoir donné à Jean-Luc HOTTOT), Emmanuelle CHAUVIN (Pouvoir donné à Annemiecke SCHEENAERTS), Yohan EVENO (Pouvoir donné à Michel MANDRET)

Secrétaire de séance : Sonia TEILLET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 Juillet 2021

- | | |
|---|---------------------|
| 1 – Cimetière : Procédure de reprise des concessions en état d'abandon | <i>Délibération</i> |
| 2 – Personnel Communal : modalités d'application des Indemnités de Fonction, de Sujétion et d'Expertise . | <i>Délibération</i> |
| 3 – Moulin Gueffard : Marché de travaux | <i>Délibération</i> |
| 4 – Alignement de la Brardière : proposition de suppression | <i>Délibération</i> |
| 5 – Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 6 – Questions diverses | |

En préalable à cette séance le compte-rendu du conseil municipal du 06 juillet 2021 est validé.

Monsieur le Maire remercie la commission qui a fourni un travail très important pour la pleine réussite des mercredis de l'été.

Monsieur le Maire rappelle également la présence nombreuse de gens du voyage qui se sont installés sur la commune en deux groupes successifs de plus de 100 caravanes. Il a fallu suivre et garder le contact permanent avec les responsables des groupes et rappeler toutes les difficultés que peut avoir une collectivité comme la nôtre à gérer ces installations sauvages. Il n'y a que peu de réponse rapide et réglementaires tandis que les habitants sont dans l'incompréhension de leur présence sans intervention pendant quinze jours à chaque fois.

1- Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon

M. le Maire rappelle qu'un processus de reprise des concessions a été engagé il y a trois ans. Cette procédure prévoit différents constats afin d'être certains de laisser le temps aux familles de se prononcer sur la reprise ou non.

Les titulaires ont été contactés et au fur et à mesure des étapes de cette procédure :

- 15 concessions font l'objet de titres trentenaires ou cinquantenaires
- 14 ont été fleuries à la Toussaint bien que ne faisant pas l'objet d'un entretien en dehors de cette période
- 5 ont été remises en état

Il reste donc 19 concessions à reprendre

Le conseil municipal valide la reprise de 19 concessions à l'UNANIMITE

2 – Personnel communal : Modalité d'application de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE)

M. le Maire et Mme Sophie Jahan rappellent que le personnel communal se voit attribuer une indemnité annuelle au regard de l'activité de l'année. Lors de l'instauration de cette indemnité il avait été décidé que seuls les agents titulaires pourraient en bénéficier. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de permettre l'octroi de cette IFSE au personnel contractuel. En effet certains contrats longs (remplacement longue maladie par exemple) sont aujourd'hui de nature à proposer une indemnité de fonction

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de permettre l'octroi d'une IFSE au personnel remplaçant et de façon rétroactive à compter du 1^{er} juillet 2021.

3 – Moulin Gueffard : Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux a fait l'objet d'une publication du 02 juin au 02 juillet. La consultation est organisée en trois lots :

- Lot 01 : Maçonnerie - Gros œuvre
- Lot 02 : Charpente bois -Escalier métallique
- Lot 03 : Couverture

Après analyse des offres reçues et selon les modalités de sélection, le maître d'œuvre propose de retenir les entreprises suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES APRES ANALYSE					
DESIGNATION	ESTIMATION en € HT	MONTANTS En € HT	Ecart en €	Ecart en %	ENTREPRISES PROPOSÉES PAR LA MAITRISE D'ŒUVRE
LOT 1 - MACONNERIE - GROS ŒUVRE	144 191,89 €	162 466,46 €	18 274,57 €	12,67%	BENAITEAU
LOT 2 - CHARPENTE BOIS - ESCALIER METALLIQUE	120 000,34 €	111 515,28 €	- 8 485,06 €	-7,07%	PASQUEREAU
LOT 3 - COUVERTURE	30 663,67 €	34 460,67 €	3 797,00 €	12,38%	SM TOITURE
MONTANT TOTAL	294 855,91 €	308 442,41 €	13 586,50 €	4,61%	

Monsieur le Maire indique que l'augmentation mesurée par rapport aux estimations est plutôt une bonne surprise puisque la pénurie de matériaux touche l'ensemble des artisans.

Madame Sonia Teillet rappelle que le sujet de la rénovation du moulin reste un sujet sensible et sollicite au nom de plusieurs membres du conseil municipal qu'un vote à bulletin secret soit organisé.

Monsieur le Maire fait part de son étonnement puisque la question qui est posée au conseil municipal est désormais de retenir les entreprises pour les travaux et non pas de revenir sur la décision de rénovation entérinée depuis de nombreux mois

Madame Sonia Teillet indique qu'elle a toujours été contre ce projet et qu'elle votera contre le point proposé aujourd'hui

Monsieur le Maire rappelle que la seule et unique question de ce jour concerne le marché de travaux. Toutes les étapes ont fait l'objet d'une validation que ce soit au travers de la consultation de la population puis du vote du conseil municipal de l'époque. Il ne s'agit pas de refaire le débat ce soir. Le devoir politique a toujours été d'assumer les décisions prises à la majorité.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la mise au vote à bulletin secret en rappelant qu'il sera adopté si 1/3 des conseillers présents le sollicitent soit pour l'assemblée de ce jour 6 élus.

A main levée, le conseil municipal se prononce en faveur du vote à bulletin secret par 7 voix.

Monsieur Jean-Luc Hottot indique que l'équipe municipale dont il est issu ayant désapprouvé ce projet lors du précédent mandat il s'abstiendra en ce qui concerne le vote soumis au conseil ce jour.

Monsieur le Maire soumet alors au vote à bulletin secret l'approbation du rapport d'analyse des offres visant à retenir les trois entreprises tel que proposé par le maître d'œuvre.

Le conseil municipal par 14 voix POUR, 5 voix CONTRE, 3 votes BLANCS et 1 ABSTENTION approuve le rapport d'analyse des offres et décide de retenir les entreprises telles que proposées

Madame Sonia Teillet indique qu'il lui semblait nécessaire de rappeler au travers de ce vote que ce projet n'est pas accepté par tous

Monsieur le Maire rappelle qu'il a permis à l'équipe constituée par Laurent Baty de consulter et réfléchir autour de l'avenir du moulin. Il existait alors trois projets : la cristallisation simple, la déconstruction et reconstruction puis un projet intermédiaire. C'est ce dernier qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité, d'une réunion publique au cours de laquelle il a accepté de répondre à toutes les questions. La décision semblant clivante et a été décidé de faire un référendum. Le projet approuvé par la population est celui pour lequel les travaux sont organisés. Il souligne prendre ses responsabilités en sauvant le patrimoine de la commune et en menant à bout le projet validé par la consultation locale tout en regrettant que ce débat ne soit pas clos.

A l'interrogation de Madame Jocelyne Grollier sur les fonds récoltés par l'association SMPI concernant ce projet, Monsieur le Maire précise que l'association aurait à ce jour entre 5 et 8000 € en faisant de la porte à porte sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Cependant, Madame Sonia Teillet indique qu'il a été annoncé dans la presse JDS du 29/07/2021 qu'un montant de 360 000 € aurait été récolté par l'association SMPI. Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur et en profite pour souligner le travail remarquable fait par l'association.

5 – Financement Pôle santé et ligne de trésorerie acquisition du terrain Pajot

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe Peigney, Adjoint en charge des finances, rappellent que ces projets de financement ont fait l'objet de validation de principe dans le cadre du budget 2021. Différents organismes bancaires ont été contactés et leurs offres sont les suivantes

Ligne de crédit pour le financement du terrain PAJOT						
Prêt relais	DUREE (ans)	Montant	Taux	Echéances trimestrielles	Frais	Coût total
CREDIT AGRICOLE	1 ans	165000	0,38%	156 €	165 €	1 413,00 €
CAISSE D'EPARGNE	2 ans	165000	0,39%	160 €	300 €	1 580 €
CREDIT MUTUEL	2 ans	165000	0,42%	173	200	1 584 €

Propositions de financement pour la construction d'un pôle santé, montant demandé 655 000€						
Prêt amortissable	DUREE (ans)	Durée (trimestres)	Taux	Echéances trimestrielles	Frais	Coût total
CREDIT AGRICOLE	15	60	0,88%	11665	655 €	45555
CAISSE D'EPARGNE	15	60	0,66%	11474,95	655 €	34152
CREDIT MUTUEL	15	60	0,97%	11743,31	500 €	50098,6

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de retenir les offres de la Caisse d'épargne tel que présenté

6 – Village de la Brardière : proposition de suppression partielle de l'alignement

Monsieur le maire rappelle que le village de la Brardière bénéficie de caractéristiques patrimoniales singulières qu'il convient de protéger. En fixant à 8 mètres de large l'alignement rue de la Brardière, le plan d'alignement approuvé par délibération du 6 octobre 1995, porte atteinte au paysage architectural du village. Il est devenu inadapté et il convient pour partie de le supprimer

D'autre part, l'état du bâtiment situé au 11 Rue de la Brardière et la cave adjacente acquise par la municipalité au titre du patrimoine remarquable de la commune présentent un danger d'effondrement et des travaux de rénovation sont indispensables et urgents

Monsieur Jean-Luc Hottot rappelle que certaines habitations récemment vendues ont d'ores-et-déjà respecté l'alignement.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible pour le moment de supprimer l'alignement sur toute la rue car cela nécessitera une enquête publique dans le cadre du PLU. Ici il s'agit dans un premier temps de supprimer l'alignement sur la portion dont nous sommes propriétaire.

Madame Annemieke Scheenaerts demande s'il n'est pas compliqué d'appliquer la suppression de cet alignement uniquement sur quelques parcelles ?

Monsieur le Maire indique que c'est parce qu'il s'agit d'un bâtiment propriété de la commune que l'on agit ainsi pour pouvoir intervenir en sécurité.

Après avis favorable de la commission d'urbanisme, Le conseil, à l'UNANIMITE décide de supprimer le plan d'alignement Rue de la Brardière pour ce qui concerne les parcelles AO 258, 259 260 correspondants au 11 Rue de la Brardière et la cave adjacente

7 - D.I.A.

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AC 374 : Terrain– 15 Rue des Aubépines
- AH 309 : Terrain+ Habitation – 41 Rue de la Vertonne

Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie vivement tous ceux qui font vivre la commune : les commerçants du marché, les mercredis de l'été, les associations avec pour tous des contraintes mais une saison qui semble globalement s'est bien déroulée
- Monsieur Jean-Michel Gazeau remarque le désengagement des associations dans la dynamique des animations et des activités communales. Il indique également que le Comité des fêtes va se réunir et souhaite faire un AG début octobre pour recruter et parler de l'avenir et de l'organisation de la 40^{ème} fête des vieux métiers